

Jeudi 1^{er} avril 2021

Pour les élèves de

- Mention complémentaire Technicien-ne en soudage
- Terminale CAP Réparation des carrosseries
- Terminale CAP Peinture des carrosseries
- Formation diplômante dérogatoire en CAP Peinture des carrosseries
- Terminale CAP réparation et entretien des embarcations de plaisance

La période de formation en milieu professionnel est maintenue pour ces élèves jusqu'au 24 avril 2021, d'une part parce qu'elle est essentielle dans leur parcours de formation, et d'autre part parce qu'elle est certificative (prise en compte pour l'examen final).

Les entreprises sont informées du maintien des stages.

Si l'entreprise qui vous accueille est à plus de 10 km de votre domicile il faut penser à compléter une attestation

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>

et vous munir de votre convention de stage - si vous ne l'avez pas, la réclamer par mail à stephane.robot@ac-rennes.fr

Les élèves veilleront à respecter les gestes barrières en entreprise.

Ces élèves seront en vacances du 26 avril au 1^{er} mai 2021, et reprendront les cours en présentiel le 3 mai (pas de télé-enseignement pour ces élèves)

Mme Boudaoud, proviseure

